

D 26.06.18-20

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Création regard décanteur / rue de la Bésivette

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2026, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la consultation effectuée et les offres reçues

DECIDE

De retenir l'entreprise MONTHOLIER TP rue de la Rochette 39800 MONTHOLIER pour la réalisation du regard décanteur piège à cailloux pour un montant de 10 675.00 € HT soit 12 810.00 € TTC.

Arbois, le 18/06/2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE

